



## Préavis N°03/2020

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 11 mai 2020  
Réf. : 1.10.101.02 / vp

### Remplacement du chauffage et de son alimentation Grande salle de Carrouge

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à de nombreuses pannes constatées lors de diverses manifestations dans la Grande salle de Carrouge, dont notamment les représentations cinématographiques, la Municipalité a mandaté différentes entreprises spécialisées afin de déterminer la fiabilité et la durabilité de l'installation de chauffage. Après étude, il s'avère que cette dernière ne correspond plus aux normes actuellement en vigueur et présente des difficultés à obtenir des tests corrects lors du contrôle annuel.

Nous portons également à votre connaissance que deux citernes, de 1500 litres chacune, ont dû être placées dans le local du chauffage. Cette installation « temporaire » en attente d'un éventuel raccordement avec des énergies renouvelables a été nécessaire lors de la mise hors service de la citerne enterrée qui ne passait plus l'inspection. A ce jour, un raccordement sur un chauffage à distance n'est plus envisageable car les futures constructions voisines vont utiliser d'autres combustibles. La solution la plus rationnelle actuellement est de raccorder le bâtiment sur le chauffage au gaz, la conduite principale se trouvant à l'angle nord-ouest du bâtiment.

Au niveau économique, ce futur raccordement est le plus adéquat car il ne nécessite aucune construction pour recevoir des citernes. De plus, le local existant peut, en toute sécurité, être utilisé pour l'installation d'un chauffe-eau et de la future chaudière.

Souhaitant profiter de ces travaux, la Municipalité propose de remplacer la régulation de l'installation de pulsion d'air datant des années 1980, qui ne peut plus être réglée correctement.

Après concertation avec les diverses entreprises, il s'avère qu'il devient urgent de procéder à ce remplacement. En effet, la Commune doit pouvoir garantir le chauffage et l'eau chaude non pas seulement pour la Grande salle, qui est régulièrement occupée, mais également pour la garderie louée par l'APER0. Cette garantie ne peut pour l'heure être donnée au vu de la vétusté de l'installation.

Suite à ces réflexions, des devis détaillés ont été établis par des entreprises locales qui estiment les travaux à Fr. 86'042.40. Afin de parer à d'éventuels imprévus, la Municipalité propose d'arrondir le montant à Fr. 90'000.-. Ces travaux ont été planifiés dès fin août 2020 et pour une durée d'un mois environ.

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 16 juin 2020  
vu le préavis municipal N° 03/2020,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

### Décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder aux travaux de remplacement du chauffage et de son alimentation à la Grande salle de Carrouge;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 90'000.-;
- de financer ces travaux par la trésorerie courante et recours à l'emprunt si nécessaire,
- d'amortir cet investissement sur 15 ans à raison d'un montant annuel de Fr. 6'000.- par le compte No 3510.331.22, la première fois au budget 2021.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Valérie Pasternis



Municipaux responsables : MM. Sandro Simonetta et Patrice Guenat

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 11 mai 2020.